

Règlement Intérieur

du

Bowling Club Cherbourg

ART 1 : Prise de Licence

Lors de la réception des demandes de licence en provenance du CTS, le club fixera des dates de permanence où les joueurs pourront venir chercher ou rapporter ces demandes. Tous joueurs ne pouvant venir à ces permanences devra en informer le club, sa licence lui sera alors envoyée par courrier. Il devra ensuite la retourner, par le même biais, accompagnée de sa cotisation.

Lors du retour de la licence du CTS, les joueurs devront s'acquitter de la partie médicale (signature de médecin, fourniture du certificat médical papier au club...)

Les joueurs n'étant pas à jour au niveau licence ne doivent pas participer aux diverses compétitions.

ART 2 : Tenue vestimentaire Officielle du Bowling Club Cherbourg

Concernant la tenue basse : Seuls les pantalons de ville de couleur noire ou bleue marine pour les hommes et les jupes ou jupes-culottes de couleur noire ou bleue marine pour les femmes sont autorisés. Toutefois, les pantalons de ville de couleur noire ou bleue marine sont tolérés pour les féminines sous réserve d'homogénéité en cas de compétition en équipe. En période estivale, le bermuda sera autorisé.

Concernant la tenue haute : En tournois et compétition individuelle, seuls les polos blancs sont autorisés. En championnat des clubs, coupe de France et coupe de la fédération, le club met à disposition des polos de couleur bouton d'or (jaune) et lit de vin (bordeaux), toutefois, les polos blancs pourront être utilisés en cas d'indisponibilité des polos jaune ou bordeaux. De plus, le club tient à disposition un autre jeu de maillot rouge cardinal (Toyota), ces maillots pourront être empruntés et utilisés pour les diverses compétitions après accord des responsables maillots.

Les polos mis à disposition par le club devront être rendus dès la fin de la compétition, le club se charge du lavage de ces polos.

ART 3 : Vestiaire

Chaque joueur devra ranger son matériel dans les casiers mis à disposition en respectant les critères suivant, casiers du bas pour les sacs 3 boules, casiers du milieu pour les sacs 2 boules, casiers du haut pour les sacs 1 boule. De façon à ne pas avoir de polémique sur les places, les joueurs devront identifier leur emplacement en apposant leur nom et prénom sur les feuilles collées au mobilier, ainsi que sur leur sac.

Aucun sac ne devra se trouver dans le couloir du vestiaire.

Un joueur souhaitant changé d'emplacement devra s'arranger avec un autre joueur ou contacté un des responsable vestiaire.

ART 4 : Compétition

Toutes les inscriptions aux compétitions fédérales sont gérées par le club.

Concernant le championnat des clubs, la coupe de France et la coupe de la fédération, le club affichera un bulletin d'inscription sur lequel les joueurs saisiront leur disponibilité, les équipes seront ensuite formées à partir de ce bulletin par le président du club et le professeur de bowling. Un avis sera toutefois demandé aux animateurs et aux capitaines d'équipes précédemment définis. De plus tout joueur ne se présentant pas à une compétition à laquelle il s'était inscrit sera sanctionné par le club (sauf raison valable).

Pour les autres compétitions fédérales, régionaux, critères, journées des comités, un bulletin d'inscription sera affiché le plus tôt possible, les joueurs s'en serviront pour s'inscrire à ces compétitions, néanmoins ils devront s'acquitter des droits d'inscriptions pour valider leur participation, tout joueur n'ayant pas fourni le paiement avant la date limite d'inscription ne sera pas retenu et n'aura aucun recours envers le club.

Le club ne gèrera aucune inscription à des tournois privés, néanmoins le calendrier de ces tournois sera mis à disposition des joueurs dès que paru.

ART 5 : Déplacement et Hébergement

La gestion des déplacements et hébergements pour le championnat des clubs, la coupe de France et la coupe de la fédération est à la charge des capitaines d'équipes. Ces derniers devront se renseigner sur le nombre de véhicules autorisés pour son équipe et informer le club des véhicules désignés pour le déplacement. De la même façon, il devra s'assurer du nombre de chambres autorisées et validé si le club permet un départ anticiper. Il devra comme pour les véhicules informer le club sur les personnes à rembourser.

La gestion des déplacements et hébergements pour les finales nationales, vétérans, jeunes et individuel sera géré par les joueurs eux-mêmes, néanmoins ils devront rester dans les critères fixer par le club, c'est-à-dire un véhicule pour 4 joueurs et une chambre d'hôtel pour 2 joueurs. Néanmoins, dans le cas où ces finales seraient dispatchées sur plusieurs bowlings d'une même ville, un véhicule supplémentaire pourrait être autorisé. De même une chambre d'hôtel supplémentaire pourrait être autorisée dans le cas où les joueurs seraient de sexe opposé. Pour ces 2 cas, les joueurs devront préalablement demander l'accord au président.

ART 6 : Résultats

Quelque soit la compétition disputée, fédérale ou tournoi privé, les joueurs devront informer le club du lieu de la compétition, du type, du nombre de participant et de leur classement final. Ils pourront s'ils le souhaitent fournir également leur moyenne. Toutes ces informations seront ensuite intégrées dans le journal mensuel du club et pourront faire l'objet d'articles de presse (presse de la manche). Mais surtout, ils serviront à compléter les demandes de subvention auprès de l'OMS.

ART 7 : Entraînement

Les entraînements débutent à partir du mois de septembre et se terminent courant juin. Ces entraînements sont suspendus durant les congés scolaires.

Un entraînement sous tutelle du professeur de bowling et des animateurs est organisé les lundis de 17h45 à 19h45. Le club dispose de huit pistes, fraîchement huilées, durant ces entraînements.

Il est également possible de s'entraîner les mardis de 18h00 à 20h00 et jeudis de 17h30 à 19h30, le professeur de bowling et les entraîneurs pourront là aussi conseiller les joueurs en cas de disponibilité.

Durant ces 3 créneaux horaires : Pour les joueurs participants à une des ligues, toutes parties jouées avec les quilles seront facturées 1 €. Pour les autres joueurs les parties jouées avec les quilles seront à payer avec une carte ou au tarif open.

Il est également possible de venir jouer hors de ces créneaux horaires, les parties pourront alors être réglées à la carte sous accord préalable du bowling. Néanmoins l'école de bowling étant sur les pistes le mercredi de 17h30 à 19h00, il est demandé aux joueurs du club d'éviter ce créneau.

Le 1^{er} octobre 2007
Le Président

Martial AUMONT